

# COMMUNE DE COMIGNE

.....

## NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

### INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

### LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année, 30 avril les années d'élection, à laquelle il se rapporte et il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- De préserver la capacité d'autofinancement et de maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'État chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

- La section de fonctionnement regroupe : toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année : l'entretien, la maintenance et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les charges du personnel, les indemnités des élus, les charges financières (intérêts des emprunts...), les impôts et taxes, les subventions aux associations...
- La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de natures à modifier le patrimoine de la commune : travaux, achats de matériels...

### DONNEES COMMUNALES

→ Population légale (données INSEE au 01/01/2026): 333 habitants

→ Effectifs communaux en 2026 : La commune compte 3 agents titulaires à temps complet de 35h00.

Tableau des effectifs	Fonction
FILIERE ADMINISTRATIVE	
•1 poste RÉDACTEUR	Secrétaire Générale de Mairie
FILIERE TECHNIQUE	
•1 poste AGENT DE MAITRISE	Agent technique polyvalent
•1 poste ADJOINT TECHNIQUE	Agent technique polyvalent

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer notre quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Pour la section de fonctionnement, le budget est voté par chapitre, c'est-à-dire que l'ensemble des dépenses ou des recettes de même catégorie sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire (par exemple, le chapitre 012 regroupe l'ensemble des charges de personnel : salaires, charges, assurances, médecine du travail, etc....).

## Dépenses et recettes de fonctionnement du budget primitif

Chap.	DÉPENSES	Montants	Chap.	RECETTES	Montants
011	Charges à caractère général	180 100.00	013	Atténuations de Charges	11 50000
012	Charges de personnel	154 900.00	70	Prod, services, domaine	1 150.00
014	Atténuations de produits	1 500.00	73	Impôts et taxes	43 952.00
65	Autres charges de gestion courante	155 084.00	731	Fiscalité locale	158 055.00
66	Charges financières	3 106.39	74	Dotations et participations	94 444.54
			75	Autres produits de gestion courante	20 000.00
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>494 690.39</b>	<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>		<b>329 101.54</b>
023	Virement à la section d'investissement	117 457.61			
042	Écritures d'ordre transfert entre section	145.00			
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE</b>		<b>117 602.61</b>			<b>00.00</b>
			002	Excédent de Fonct. Résultat reporté	<b>283 191.46</b>
<b>TOTAL =</b>		<b>612 293.00</b>	<b>TOTAL =</b>		<b>612 293.00</b>

### Les dépenses de fonctionnement

**Chapitre 011\_ Les dépenses générales** : elles regroupent les différents frais de consommation (eau, électricité, carburant, affranchissement, téléphonie), les achats de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les locations de matériel et mobilières, les primes d'assurance, les honoraires, les fêtes et cérémonies, les contrats de maintenance et de vérifications annuelles, cotisations diverses (SPA, AMA, ATD...), les taxes foncières..

**Chapitre 012\_ Les dépenses de personnel** : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel, les cotisations au Centre de gestion de l'Aude, au Comité intercommunal des œuvres sociales, et à la médecine du travail.  
Ce chapitre inclut également la rémunération et charges correspondantes pour les emplois saisonniers.

**Chapitre 014\_ Atténuations de produits** : prévisions pour dégrèvement de taxes

**Chapitre 65\_ Les autres charges de gestion courante** : Il s'agit des indemnités versées aux élus et charges afférentes, des frais de logiciels mairie, des subventions versées aux associations et contributions versées au SDIS, au SIVU, au SIC ..

**Chapitre 66\_ Les charges financières** : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

### Les recettes de fonctionnement

**Chapitre 013\_ Atténuations de Charges** : ce chapitre correspond au remboursement par l'assurance d'une partie du salaire des agents absents.

**Chapitre 70\_ Les produits des services et du patrimoine** : ces recettes proviennent de la vente des concessions et/ou cases dans le cimetière, les Redevances pour occupation du domaine public (RODP), la facturation pour la relève des compteurs d'eau, versement de la taxe des ordures ménagères des locataires

**Chapitre 73\_ Les impôts et taxes** : correspondant au versement de l'Attribution de compensation (A.C), ainsi que du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), dont les montants sont calculés et versés par Carcassonne Agglo.

**Chapitre 731\_ Fiscalité locale** : il s'agit des impôts locaux et des compensations.

Lors du vote du budget, le conseil municipal a fixé les taux d'imposition pour l'année 2026 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 51.71 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 91.51 %
- taxe d'habitation : 17.34 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 158 055€.

**Cette année, et comme les années précédentes, le Conseil Municipal a choisi de ne pas augmenter le taux des impôts.**

**Chapitre 74\_ Les dotations et participations** : il s'agit des dotations versées par l'État (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, élus locaux...), versement du Fonds de Compensation de la TVA, et compensations au titre des exonérations de taxes d'habitation et foncières, contributions pour entretien épaveuse/frais tracteur.

**Chapitre 75\_ Les Les produits de gestion courante** : correspondent aux revenus des logements locatifs et des locations de la salle des fêtes

Chapitre 002\_ Résultat de fonctionnement reporté

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériels, de mobilier, matériel informatique...
- En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### Dépenses et recettes d'investissement du budget primitif

Chap.	DÉPENSES	Montants	Chap.	RECETTES	Montants
13	Subvention d'investissement	18 000,00	13	Subventions Investissement	31 376.00
21	Immobilisations corporelles	129 000,61	16	Cautionnement	00.00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	10	Dotations, Fonds divers et réserves	58 427.39
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>162 000.61</b>	<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>		<b>44 398.00</b>
			021	Virement de la section de fonctionnement	117 457.61
			040	Écritures d'ordre transfert entre sections	145.00
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>		<b>00.00</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>117 602.61</b>
001	Résultat d'investissement reporté	45 405.39	1068	Affectation du résultat	45 405.39
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>207 406,00</b>			<b>207 406.00</b>

### Principaux projets de l'année :

- Travaux Rénovation éclairage public-tranche 4
- Travaux de défense incendie-Protection du massif
- Travaux au cimetière pour reprise des concessions en état d'abandon
- Travaux débroussaillage/\*évacuation suite intempéries
- Travaux réfection du chemin de l'Alaric

## LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET

### Total Budget primitif

Recettes et dépenses de fonctionnement : 612 293.00€

Recettes et dépenses d'investissement : 207 406.00€

TOTAL : 819 699.00€

### La dette

Pour le budget principal, le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2026 s'élève à 109 892.64€.

Le remboursement en capital pour l'année 2026 s'élève à 13 774.77€ et le remboursement des intérêts à 2 897.56€.